



# Demande de Passeport

Exclusivement sur RDV : 03.86.74.82.28  
[msapbleneau@orange.fr](mailto:msapbleneau@orange.fr)



Maison  
de services  
au public

## *Pièces à fournir*

### **⚠ FURNIR LES ORIGINAUX DE PIÈCES**

**Aucune demande avec des photocopies de pièces justificatives ne sera traitée**

- 1 photo d'identité **en couleur**, de moins de 6 mois aux normes ISO/IEC 19794-5:2005, (photomaton ou photographe). **⚠ Ne pas découper la photo**
- 1 timbre fiscal, à acheter en bureau de presse ou sur le site <https://timbres.impots.gouv.fr> :
  - **86,00 €** pour une personne majeure (+ 18 ans)
  - **42,00 €** pour une personne mineure de 15 ans à 18 ans
  - **17,00 €** pour une personne mineure de moins de 15 ans
- Votre passeport actuel qui vous sera restitué à la fin du recueil
- Une pièce d'identité avec photo (carte nationale d'identité, permis de conduire...)
- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins de 3 mois si vous n'avez aucune pièce d'identité en cours de validité
- Le livret de famille pour les enfants et pour les femmes mariées, veuves ou divorcées.
- Un justificatif de domicile au nom du demandeur de moins de 6 mois (quittance de loyer non manuscrite, facture d'électricité, facture d'eau, facture de téléphone fixe...)
- Nom et tous les prénoms de vos parents ainsi que leur date et lieu de naissance

### **En cas de perte ou de vol du Passeport :**

- Déclaration de perte (faite sur internet ou en mairie) ou de vol (faite en gendarmerie)
- Une copie intégrale de votre acte de naissance de moins 3 mois
- Document officiel avec photo, même périmé (carte d'identité, permis de conduire, carte vitale...) et/ou copie du passeport perdu/volé.

### **Cas Particuliers :**

- Pour une personne majeure domiciliée chez ses parents ou chez un tiers :
  - Justificatif de domicile des parents ou de l'hébergeant,
  - Carte Nationale d'identité du/des parents ou de l'hébergeant
  - Attestation sur l'honneur de la personne qui héberge le demandeur.

Tournez SVP

- Pour les enfants mineurs (leur présence lors du recueil est obligatoire) :
  - Carte Nationale d'identité du ou des parents
  - Jugement confiant la garde du ou des enfants en cas de divorce ou de séparation des parents



**A partir de 12 ans, la prise d'empreintes et la signature du passeport par son titulaire sont obligatoires.**

Dorénavant, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site <https://ants.gouv.fr>, en voici le fonctionnement :

→ Accéder à mon espace

→ Se connecter via FranceConnect si vous avez déjà un compte AMELI ou des impôts ou créer un compte ANTS à l'aide de votre adresse mail

→ Rubrique « mon espace identité »

→ « Réaliser une pré-demande passeport/CNI personne majeure » ou mineure.

Ce service vous permet de compléter le formulaire de demande de passeport directement sur le site internet et d'y acheter avec votre carte bleue le timbre électronique de votre passeport.

Pensez à imprimer le document afin d'instruire plus rapidement votre dossier en mairie sinon n'oubliez pas de récupérer le code de pré-demande en fin de procédure et de le transmettre à l'agent instructeur qui procèdera au recueil de vos informations lors de votre rendez-vous.

### *A savoir*

La durée de recueil de vos informations est d'environ 15 minutes par dossier.

Lorsque votre passeport est réceptionné en mairie, vous serez destinataire d'un SMS sur votre téléphone portable, à sa réception, pensez à nous contacter afin de fixer un rendez-vous pour la remise de votre nouveau passeport.

⚠ Votre ancien passeport devra obligatoirement être restitué lors de la remise de votre nouveau passeport.

